

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/5

ORIGINAL: anglais

DATE: 25 juin 2003

F

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Cinquième session
Genève, 7 – 15 juillet 2003

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS POUR LA CINQUIÈME SESSION

1. Le texte qui suit est un bref résumé des documents de travail destinés sous soumission à la cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") jusqu'au 25 juin 2002.

WIPO/GRTKF/IC/5/1 Pro v. 1: projet d'ordre du jour de la cinquième session.

2. Ce document énumère les points dont le comité devrait traiter.

WIPO/GRTKF/IC/5/2: accréditation de certaines organisations non gouvernementales.

WIPO/GRTKF/IC/5/2 Add: additif concernant l'accréditation de certaines organisations non gouvernementales.

3. Ces documents indiquent le nom, les coordonnées des personnes à contacter et les buts et objectifs des organisations non gouvernementales qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions futures du comité. Les

organisations accréditées sont invitées à assister à toutes les réunions du comité, reçoivent des exemplaires préliminaires de tous les documents de travail et ont la possibilité d'intervenir sur les questions discutées à la suite des interventions des États membres et des organisations intergouvernementales.

WIPO/GRTKF/IC/5/3: analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

4. Ce document, version actualisée et étoffée du document intitulé "Analyse systématique préliminaire de l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore" (WIPO/GRTKF/IC/4/3) offre une analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles (ou "expressions du folklore"). Il examine le cadre général de la protection des expressions culturelles traditionnelles puis étudie les formes possibles de protection de celles-ci par la propriété intellectuelle, dans le cadre de régimes de propriété intellectuelle classiques ou généraux, de régimes de propriété intellectuelle adaptés et élargis (comme des adaptations du droit d'auteur permettant de renforcer la reconnaissance des expressions culturelles traditionnelles) et de systèmes *sui generis* nouveaux ou de lois conçues spécialement pour conférer une protection aux expressions culturelles traditionnelles.

WIPO/GRTKF/IC/5/4: actualités concernant la coopération technique pour la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

5. Ce document, qui actualise le document WIPO/GRTKF/IC/4/4, énumère les activités supplémentaires de renforcement des capacités qui ont été entreprises par le Secrétariat de l'OMPI dans ce domaine : ateliers, réunions, missions d'expert et missions d'enquêtes, rédaction de textes législatifs et conseils en la matière, éducation et formation, fourniture de matériel. Il démontre le vif intérêt que suscitent en permanence les questions pratiques et de politique concernant la protection du folklore et des expressions de la culture traditionnelle, qui donnent lieu à un ensemble distinct de besoins et d'attentes.

WIPO/GRTKF/IC/5/5: élaboration d'un instrument de gestion de la propriété intellectuelle.

6. Le comité étant convenu d'élaborer un instrument destiné à apporter une aide pratique aux détenteurs des savoirs traditionnels et aux dépositaires des ressources génétiques, ce document rend compte de l'élaboration de cet instrument et des consultations menées avec les parties prenantes. L'instrument est axé sur la gestion des questions de propriété intellectuelle au cours du processus de fixation, qui est considéré comme le point de départ d'une gestion plus avancée des savoirs traditionnels tant qu'actifs intellectuels et culturels d'une communauté. La mise au point définitive de l'instrument reposera sur une participation suivie des États membres de l'OMPI, des autres participants du comité et d'un large éventail d'autres parties prenantes, l'accent étant mis sur les essais de l'instrument sur le terrain en collaboration avec les communautés concernées et avec les autres initiatives dans le domaine des savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/5/6:mécanismes pratiques concernant la protection défensive des savoirs traditionnels et des ressources génétiques dans le système de brevet

7. Ce document récapitule les résultats obtenus et les conclusions tirées par le comité intergouvernemental en ce qui concerne la protection défensive des savoirs traditionnels et des ressources génétiques. Il passe également en revue certaines questions de fond soulevées au cours des travaux du comité et définit des domaines d'action future pour d'autres organes de l'O MPI. Le document situe ces résultats dans un contexte concret global en vue de la mise au point d'un ensemble de mesures de politique générale et d'outils pratiques destinés aux parties prenantes concernées. Une récapitulation des résultats obtenus par le comité figure en annexe.

WIPO/GRTKF/IC/5/7:étude d'ensemble de la protection des savoirs traditionnels au titre de la propriété intellectuelle

8. Ce document met à jour et complète les informations reçues au cours de l'étude qui a fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/2/5 et recueillies au moyen de questionnaires diffusés aux États membres. Il porte sur la protection des savoirs traditionnels tant par la législation classique de la propriété intellectuelle (brevets, dessins et modèles industriels, marques et indications géographiques) que par des lois *sui generis* telles que les lois relatives à la protection des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Diverses formes de protection de la propriété intellectuelle sont mentionnées. Le document récapitule également les observations portant sur les limites des systèmes classiques de propriété intellectuelle lorsqu'ils sont utilisés pour protéger des savoirs traditionnels. Un document complémentaire d'information, le document WIPO/GRTKF/IC/5/INF/2, apporte des précisions supplémentaires utiles en rapport avec l'étude en question et avec l'étude d'ensemble de la protection *sui generis* des savoirs traditionnels qui fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/5/8.

WIPO/GRTKF/IC/5/8:étude mixte relative à la protection des savoirs traditionnels

9. Ce document regroupe en un même texte synthétique les diverses informations concernant la protection des savoirs traditionnels au titre de la propriété intellectuelle qui ont été examinées par le comité : études portant sur les mécanismes adoptés par les États membres en matière de protection des savoirs traditionnels, lois spécifiques (*sui generis*) sur la protection des savoirs traditionnels, études de cas sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour protéger ces savoirs, analyse par le Secrétariat de questions telles que la définition des savoirs traditionnels et les éléments constitutifs d'une protection *sui generis* de ces savoirs et documentation recueillie à l'occasion de larges consultations que le Secrétariat a menées auprès des détenteurs des savoirs traditionnels en 1998 et 1999.

WIPO/GRTKF/IC/5/9:pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages

10. Ce document contient des éléments actualisés utiles aux travaux du comité, sur les dispositions de propriété intellectuelle des contrats et des licences qui concernent des ressources génétiques. Le document prend compte de la mise à jour de la base de données relatives aux contrats en une version pleinement opérationnelle et plus complète (notamment avec la traduction des pages des principaux éléments du contrat en trois langues), examine le rôle des accords contractuels dans les textes de lois récemment adoptés sur l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, et donne un aperçu de dispositions

serapportantàlapropriétéintellectuelledanslescontratsquiconcernentdumatériel biologiqueetlessavoirstraditionnelsassociés.Ilproposequeleprocessusdecollection d'informationsdestinéesàlabasededonnéesrelativeauxcontratssepoursuiveetquecette basededonnéesoitmaintenantetmiseàjourdefaçonnàpouvoirêtreetutiliséecommeune ressourcepermanente,librementconsultablepartoutscieuxquiontunintérêtpratiqueou stratégiqedanslesaspectsdespratiquescontractuellesetdescontratsliésauxressources génétiquesetaupartagedesavantagesquitouchentàlapropriétéintellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/5/10:projetd'étudetechniqueconcernantlesexigencesrelativesàla divulgationd'informationsenrapportaveclesressourcesgénétiquesetlessavoirs traditionnels.

11. Cedocumentportesurunprojetd'étudetechniqueconcernantlesexigencesprévuespar lessystèmesdelégislationenmatièredebrevetsauxfinsdeladivulgationdel'information surlesressourcesgénétiquesetlessavoirstraditionnelsprésentantunintérêtpourdes inventionsbre vetées.Leprojetd'étude,qui estannexéaudocument,estfondésurunpremier rapport(documentWIPO/GRTKF/IC/4/12)quiaétéexaminéparlecomitéàsa quatrième session;ilfaitlepointsurlesprincipauxaspectsdusystème desbrevetsetdes mécanismesjuridiquesrégissantl'accèsauxressourcesgénétiquesetauxsavoirstraditionnels connexesetanalyselesréponsesauquestionnairesurlesexigencesrelativesàladivulgation danslesdemandesdebrevetquiaétédiffuséauprèsdesÉtatsmembresdel'OMPI.Ony examineunéventaildemécanismesdedivulgationappropriés,observantqueceux-ci peuvent différenselonlelienquidoitnécessairementexisterentrelesressourcesgénétiquesoules savoirstraditionnelsetl'inventionet selonlabasejuridiquedumécanismededivulgation. Sontégalementpasséesenrevuelesdispositions pertinentes destraitésdel'OMPIà considérer enrapportaveclesexigencesrelativesàladivulgation.

WIPO/GRTKF/IC/5/11:participationdescommunautéslocaleset autochtones .

12. Cedocumentexaminédifférentsmécanismesvisantàfaciliterlaparticipationdes communautéslocalesetautochtonesauxtravauxdel'OMPIsurlapropriétéintellectuelle relativeauxressourcesgénétiques,auxsavoirstraditionnelsetauxexpressionsculturelles traditionnelles,etplusparticulièrementauxactivitésducomité.Ilporteenparticuliersurla possibilité d'unsoutienfinancierdestinéàencouragerlaparticipationdescommunautés localesetautochtonesauxsessionsducomitéafindefaciliterleurimplicationdansles travauxentreprisparl'OMPIdanslesdomainesconsidérés.Ledocumentestfondésurles informationsrecueilliesurcequepratiqueent d'autres institutions spécialisées des Nations Uniesouorganisationsintergouvernementalesintéresséespourfavoriserlaparticipation d'organisationsnon gouvernementales,ycompris,lecaséchéant,surleursmodalitésde sélection,d'accréditationetdefinancement.Surlabasedesrenseignementsobtenusetde la propreanalyseindépendanteduSecrétariat,ledocumentprésentedefaçondétailléeuncertain nombre demesures envisageables quelecomitéestinvitéàexaminer.

WIPO/GRTKF/IC/5/12:synthèseetrésultatsdesactivitésducomitéintergouvernemental .

13. Cedocumentrécapitulelesprincipalesactivitésetréalisationducomitéetdécrit commentcesdiverséléments s'articulentaveclesactivitésconnexesdel'OMPI,afindefaciliterlesdélibérationsurlestravauxfutursducomitéenfaisantlepointsursetravaux

antérieurs. Il expose en outre certaines des questions essentielles examinées par le comité, pour une meilleure compréhension du fondement de travaux ultérieurs. Ce document décrit les activités du comité et met en avant le caractère intégral de ses principales réalisations.

WIPO/GRTKF/IC/5/13 : brevet portant sur *Lepidium meyenii* (la Maca) : réponse du Pérou (Documents soumis par la délégation du Pérou)

14. Ce document, présenté par la délégation du Pérou, expose les résultats de l'analyse technique et juridique faite en ce qui concerne des brevets qui se réfèrent à *Lepidium meyenii* (la "maca"). Ce document veut également attirer l'attention sur une série d'éléments et de problèmes liés à ce type de brevets, d'une importance particulière pour le Pérou. Les brevets suivants : PCT/US00/05607, US Patent 6,267,995 et US Patent 6,428,824, cités dans le document, seront mis à disposition séparément.

Outre les documents de travail spécifiquement établis pour sa cinquante-neuvième session, le comité aura également à examiner à cette session le document suivant :

WIPO/GRTKF/IC/4/14 : proposition technique concernant les bases de données et les répertoires relatifs au savoir traditionnel et aux ressources biologiques ou génétiques. (Documents soumis par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique.)

15. Ce document contient des propositions techniques soumises pour examen au Comité intergouvernemental de l'OMPI. Ces propositions sont fondées sur les conclusions du Séminaire régional Asie - Pacifique de l'OMPI sur les droits de propriété intellectuelle, les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore, qui s'est tenu à Cochinchine (Inde) du 11 au 13 novembre 2002 (dit "séminaire régional Asie - Pacifique").

II. DOCUMENTS D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRÉCITÉS

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/2 : renseignements sur les expériences nationales en matière de protection du savoir traditionnel par la propriété intellectuelle

16. Ce document d'information apporte des précisions concernant l'étude d'ensemble sur les expériences nationales en matière de protection du savoir traditionnel par la propriété intellectuelle (document WIPO/GRTKF/IC/5/7) et l'étude mixte relative à la protection des savoirs traditionnels (document WIPO/GRTKF/IC/5/8), avec des renseignements tirés des réponses fournies à deux questionnaires sur la protection des savoirs traditionnels (WIPO/GRTKF/IC/2/5 et WIPO/GRTKF/IC/Q.1). Le document contient les réponses et les dispositions législatives reçues jusqu'au 28 février 2003.

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/3 : synthèse comparative des législations *suigeneris* pour la protection des expressions culturelles traditionnelles

17. Ce document d'information est un document de référence parallèle contenant des renseignements sur les systèmes *suigeneris* visés dans le document WIPO/GRTKF/IC/5/3. Les renseignements figurant dans ce document sont présentés sous la forme d'un tableau

articulé autour des principaux éléments de la structure des exposés sur l'expression culturelle traditionnelle présentée oralement au comité à sa quatrième session (documents WIPO/GRTKF/IC/4/INF/2,3,4,5 et 5 Add.).

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/4: synthèse comparative des mesures et des lois nationales sui generis existantes pour la protection des savoirs traditionnels

18. Ce document d'information donne des renseignements fondamentaux sur les mesures et les lois *sui generis* qui existent pour la protection des savoirs traditionnels, en particulier dans les pays qui vont présenter leur expérience nationale au Groupe de travail sur les expériences nationales et régionales concernant les mesures et les lois *sui generis* existantes pour la protection des savoirs traditionnels (le "groupe de travail") qui sera à titre informel au cours de la cinquième session du comité. Le groupe de travail et ce document d'information visent exclusivement les savoirs traditionnels au sens étroit, c'est-à-dire le savoir-faire et les connaissances techniques fondées sur la tradition, et d'autres aspects des arts utiles fondés sur la tradition.

III. AUTRES DOCUMENTS D'INTÉRÊT ACTUEL

19. Les délibérations du comité pourraient aussi porter sur les documents supplémentaires suivants :

Études générales

WIPO/GRTKF/STUDY/1: A Study on the Protection of Expressions of Folklore (Étude de la protection des expressions du folklore), par Mme P. V. Valsala G. Kutty pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) .

WIPO/GRTKF/STUDY/2: Minding Culture: Case Studies on Intellectual Property and Traditional Cultural Expressions (Le respect de la culture: études de cas sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles), par Mme Terri Janke, Terri Janke et Cie, pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) .

Questionnaires

20. Cinq questionnaires ont été diffusés, qui constituent toujours la base de plusieurs documents établis pour les sessions du comité. Sous réserve des décisions du comité, de nouvelles réponses à ces questionnaires pourraient être utiles dans le cadre du programme de travail continu du comité. Ces questionnaires sont les suivants:

- WIPO/GRTKF/IC/Q.1: questionnaire révisé pour l'enquête sur les formes existantes de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.
- WIPO/GRTKF/IC/Q.2: questionnaires sur les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.
- WIPO/GRTKF/IC/Q.3: questionnaires sur différentes exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels dans les demandes de brevet.

- WIPO/GRTKF/IC/Q.4: questionnaire sur les bases de données et les registres relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.
- WIPO/GRTKF/IC/2/7: questionnaire relatif à l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

Des compilations des réponses aux questionnaires WIPO/GRTKF/IC/Q.1, WIPO/GRTKF/IC/Q.3 et WIPO/GRTKF/IC/2/7 sont à disposition séparément. Les réponses au questionnaire WIPO/GRTKF/IC/Q.2 figurent dans la base de données électronique consultable à l'adresse www.wipo.int/globalissues.

Choix de documents antérieurs toujours d'intérêt

WIPO/GRTKF/IC/4/3 : analyse systématique préliminaire de l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

WIPO/GRTKF/IC/4/4 : coopération technique concernant la protection juridique des expressions du folklore : rapport succinct.

WIPO/GRTKF/IC/4/5 : ébauche d'un instrument de gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de la fixation de savoirs traditionnels (questions juridiques et pratiques à considérer).

WIPO/GRTKF/IC/4/7 : examen des systèmes actuels de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/4/8 : éléments constitutifs d'un système *suigeneris* de protection des savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/4/10 : rapport sur la base de données électronique concernant les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et aux avantages.

WIPO/GRTKF/IC/4/11 : premier rapport sur l'étude technique concernant les exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/4/12 : participation des communautés locales et autochtones aux travaux du comité.

WIPO/GRTKF/IC/4/13 : accès au patrimoine de ressources génétiques des parcs nationaux des États-Unis. *Documents soumis par la délégation des États-Unis d'Amérique.*

WIPO/GRTKF/IC/4/14 : proposition technique concernant les bases de données et les répertoires relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources biologiques ou génétiques. *Documents soumis par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique.*

WIPO/GRTKF/IC/4/15 : rapport. *Adopté par le comité.*

WIPO/GRTKF/IC/3/5 : inventaire des périodiques ayant trait aux savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/3/6: inventaire des bases de données existantes en ligne contenant des documents sur les savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/3/7: examen des systèmes actuels de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/3/9: savoirs traditionnels – terminologie et définitions.

WIPO/GRTKF/IC/3/10: rapport final sur l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

WIPO/GRTKF/IC/3/12: décisions de la sixième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. *Documents soumis par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.*

OMPI/GRTKF/IC/2/INF.2: Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

OMPI/GRTKF/IC/2/10: exposé de la position du groupe des pays d'Asie et de la Chine. *Documents soumis par le groupe des pays d'Asie et la Chine.*

OMPI/GRTKF/IC/1/3: questions concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore: vue d'ensemble.

OMPI/GRTKF/IC/1/8:

- Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des inventions biotechnologiques
- Note explicative sur le vingt-septième considérant de la directive ci-dessus relativement au lieu géographique d'origine des inventions biotechnologiques
- Communication de l'Union européenne et de ses États membres sur la relation entre la Convention sur la diversité biologique et l'Accord sur les ADPIC
- Exposé sur la relation entre les droits de propriété intellectuelle et la biodiversité. *Documents soumis par la Communauté européenne et ses États membres.*

[Findudocument]